

225C0284
FR0010340141-FS0104

11 février 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AEROPORTS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 février 2025, la société de droit canadien Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB)¹ (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société AEROPORTS DE PARIS et détenir 5 550 701 actions AEROPORTS DE PARIS représentant 11 101 400 droits de vote, soit 5,61% du capital et 6,46% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ CPPIB est une *Crown Corporation* de droit canadien.

² Sur la base d'un capital composé de 98 960 602 actions représentant 171 913 402 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.